



DEMI-PENSION FONCTIONNEMENT – INSCRIPTION

La diversité des origines géographiques des élèves, l'organisation des transports nous imposent de conseiller très vivement **l'inscription à la demi-pension**.

C'est aussi une garantie d'équilibre alimentaire (elle évite les sandwichs), financière (la restauration rapide est onéreuse), enfin **de ponctualité et d'assiduité aux cours de l'après-midi**.

Aussi pour la santé et le bon déroulement de la scolarité de votre jeune, nous vous demandons de tenir compte de ces conseils et de l'inscrire à la demi-pension.

La Direction

L'élève demi-pensionnaire :

Il a accès au restaurant scolaire selon un principe de forfait payable à réception d'une facture émise à chacun des trois trimestres de l'année scolaire en cours par le service intendance du lycée Eiffel.

Vous trouverez ci-dessous les tarifs 2023-2024 :

Deux forfaits vous sont proposés :

	Forfait 5 jours (lu, mar, mer, je, ven)	Forfait 4 jours (lu, mar, je, ven)
De septembre à décembre 2023 (trimestre 1)	217,75 € (65j)	174,20 € (52 j)
De janvier à mars 2024 (trimestre 2) *	180,90 € (54j)	147,40 € (44 j)
D'avril à juin 2024 (trimestre 3) *	180,90 € (54j)	140,70 € (42j)

**A titre indicatif (suivant découpage des trimestres et augmentation, les tarifs du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre n'ayant pas encore été votés.)*

L'accès au self se fait avec la carte Pass' Région (en cas de perte, merci de le signaler à l'intendance), un badge provisoire vous sera remis en attendant la réception d'un nouveau pass région (délai de plusieurs jours).

Facturation et paiement :

Une facture trimestrielle est envoyée aux familles. Le délai de paiement est indiqué dessus.

Si l'élève est boursier, le montant de la demi-pension sera systématiquement déduit du montant de la bourse.

Le paiement s'effectuera de 3 modalités au choix :

✓ par virement sur le compte du Trésor Public du Lycée Gustave Eiffel en indiquant le nom et prénom de l'élève et le trimestre payé

IBAN : FR76 1007 1690 0000 0010 0470 902

BIC : TRPUFRP1

✓ par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Eiffel (merci de joindre le talon de la facture)

✓ en espèces au service intendance aux heures d'ouverture.

✓ en télépaiement (modalités à venir).

Un paiement fractionné est possible, sous réserve d'en faire la demande au secrétariat d'intendance.

Remises d'ordres : (voir règlement de la demi-pension).

Aides financières :

Les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent contacter le secrétariat d'intendance pour demander une aide sur les fonds sociaux du lycée.

COUPON REPONSE DEMI-PENSION A RENDRE AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Madame, Monsieur _____

Responsable légal de l'élève _____

Classe : _____

☐ Souhaite inscrire mon enfant pour l'année scolaire en qualité de demi-pensionnaire *
Pour le forfait 5 jours

☐ Souhaite inscrire mon enfant pour l'année scolaire en qualité de demi-pensionnaire *
Pour le forfait 4 jours

☐ Ne souhaite pas inscrire mon enfant pour l'année scolaire en qualité de demi-pensionnaire

Fait à

le

Signature du responsable légal

*** L'inscription ne sera effective qu'après signature du règlement intérieur du service d'hébergement, transmis lors de la journée d'accueil des élèves.**